



Derrière le flou, quelque chose au bout du tunnel ?

2^e audience JO du 05/03 à Bercy :

Les annonces du ministre cousues de fil blanc !

Après une 1^{ère} audience mi-février, les syndicats douaniers retrouvent ce 5 mars M. Cazenave, le ministre délégué chargé des comptes publics.

En ouverture de séance, à l'invitation du ministre, M. le directeur général adjoint (DGA), directeur général par intérim, expose la synthèse des discussions tenues durant la 2^e quinzaine de février. Notamment les 4 niveaux de prime, basé sur le taux de mobilisation durant la période de référence (du 01/07 au 15/09) :

- taux de 50-60 % : 700 € bruts ;
- taux de 70 % : 1 000 € bruts ;
- taux de 80-100 % hors Île-de-France : 1 500 € bruts ;
- taux de 80-100 % en Île-de-France (Direction générale, Paris-Aéroports, siège DNRED inclus) : 1 900 € bruts.

Des syndicats expriment leur satisfecit, ajoutant que le « dialogue social » a porté ses fruits.

SOLIDAIRES, seul syndicat produisant une déclaration liminaire (voir au dos), expose :

- plusieurs interrogations sur le cadre de discussion,
- les fortes attentes sur la prise en charge à 100 % des frais liés aux gardes d'enfants.

Le ministre répond :

- **Nouvelle audience ? Non, plus rien sur les JO à Bercy.**
Si audience il y a à Bercy, ce sera après les JO, avec pour objet des sujets métiers, notamment l'évolution des missions.
Sur les JO, il encourage la tenue de rendez-vous réguliers à la DGDDI.
- **Impact du plan d'austérité** décidé par le Gouvernement en février ? Refus d'en parler à Bercy et renvoi à la sphère directionnelle « *Il y aura un temps d'échange [...] à la DGDDI* »
- **Prime ? Rejet sec** de l'option défiscalisation (« *pas favorable* »).
Les niveaux de prime en resteront là.
- **Garde d'enfants ? Pas mieux.** Désarçonné et embêté par l'intervention préalable de SOLIDAIRES, jusqu'à ce qu'un syndicat lui expose l'initiative de la Mutuelle des Douanes (MDD) d'une prise en charge à 50%. Aussitôt, le ministre retrouve des couleurs et « *salue l'effort de la MDD* ».

Le DG-adjoint conclut l'échange en évoquant 2 sujets brûlants en cours de traitement :

- les stagiaires auront un accompagnement de leur affectation dès leur scolarité à l'école, et tant pis si cela met dans l'embarras tout le monde (stagiaires, collègues titulaires, encadrement, services gestionnaires) ;
- le traitement des équipes mobiles Paris-spécial est en « final d'approche », les collègues ayant bientôt une indication de leur affectation en Île-de-France.

Passer la patate chaude, est-ce une nouvelle épreuve olympique ? Pas étonnant et dans la continuité d'une carence institutionnelle dans la gestion observée depuis l'attribution des Jeux voilà 7 ans. **De fait, les personnels pourraient être avisés de se mettre à la pratique de l'épreuve, si leurs conditions de vie au travail ne sont pas correctement prises en compte !**



Zéro préparation en 7 ans, mais règlement en 15 jours ?!

Monsieur le ministre délégué,



Soudaine accélération olympique ?

Trois semaines après notre précédente rencontre en ces lieux, nous sommes à nouveau réunis pour discuter Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024).

Lors de notre réunion du 14 février, vous aviez laissé 2 semaines à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) pour que soient réglés plusieurs thèmes avant le départ de la directrice générale Isabelle Braun-Lemaire :

- le logement ;
- la mobilité [les transports individuels et en commun] ;
- la parentalité [la garde d'enfant(s)] ;
- la prime.

Nous interviendrons ici d'abord sur le cadre de discussions :

- 1° Si la liste des services mobilisés n'est pas définitive, il faut en informer les organisations syndicales, et veiller à tenir une réunion mensuelle au niveau local et national, à l'instar toutes proportions gardées, de la crise Covid. Ceci afin de répondre aux difficultés, notamment les pressions sur les congés qui sont un droit constitutionnel.
- 2° Nous voulons connaître l'impact du plan « d'économies » (d'austérité) de 10 milliards d'euros officialisé par le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits¹.
Quels sont les chantiers affectés par les 20 millions d'euros d'annulation sur le programme 302 de *facilitation et sécurisation des échanges* ?
Quid des 106,25 millions d'euros annulés sur le programme 218 sur la *conduite et pilotage des politiques économiques et financières* ?

Sur les mesures d'accompagnement, et puisque les documents de travail du Comité social d'administration ministériel (CSAM) du jeudi 7 mars indiquent que c'est un sujet toujours en cours d'examen :

- **Nous demandons la défiscalisation² de l'indemnité.** C'est un effort supplémentaire que peut faire l'État employeur vis-à-vis des douaniers, surtout au regard d'autres secteurs publics qui ont fait la démonstration d'attribution d'indemnités d'un tout autre niveau (par exemple, pour rappel, 800 €/semaine en catégorie C au sein de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris – AP-HP).
- **Nous notons surtout qu'il n'y a aucune prise en charge à 100% des frais supplémentaires liés à la garde d'enfant(s).** Nous le regrettons, le dénonçons et demandons un traitement particulier et bienveillant à leur égard. Les attentes de l'administration sur la mobilisation des parents doivent être adaptées en conséquence.
Nous remarquons que la réservation de colonies de vacances n'est pas supérieur à la moyenne des années précédentes, ce qui indique le caractère inopérant du dispositif.
- **Nous demandons en parallèle, une prime exceptionnelle pour tous les personnels** au regard de leur implication générale sur la période.

En vous remerciant pour la prise en compte de l'investissement et du rôle des personnels douaniers.

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le mardi 5 mars 2024

¹ Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049180270>

² Des comités d'organisations sont exemptés d'impôt, tout comme les primes des athlètes.